

Conditions pour les fournisseurs

Les entreprises ne sont pas admises en tant que membres de l'arcv (actifs ou individuels). La possibilité est offerte de figurer sur le site internet de l'arcv en tant que fournisseurs.

En contrepartie d'une cotisation annuelle de CHF 100.- nous offrons :

- l'affichage du logo d'entreprise ainsi qu'un lien Internet direct sur la page de son choix

Le renouvellement est tacite, année après année. La résiliation de cet abonnement est à transmettre à l'ARCV deux mois avant la fin de l'année.

En contrepartie d'une cotisation de CHF 300.- nous offrons :

- l'affichage de votre logo ou d'une **vignette promotionnelle ciblée pour la durée d'un mois**. Cette vignette sera composée d'une image ou du logo de l'entreprise (formats JPEG, gif, png ou tiff fourni par le demandeur).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité
arcv@arcv.ch

En cas d'intérêt, merci de bien vouloir remplir le formulaire ad hoc et de l'adresser par courriel à arcv@arcv.ch ou par courrier postal à l'adresse suivante :

- arcv - Association romande des chefs de voirie
p.a. Eliane Gomonet
Route d'Yverdon 37
1470 Estavayer-le-Lac

L'inscription est effective dès la réception du paiement.